



Prise en charge des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA)

Représentation légale

Tutelle et curatelle

Hospice général (HG) qui fait la saisine au *Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)* qui mandate ensuite le *Service de protection des mineurs (SPMi)* pour une tutelle ou curatelle jusqu'à 18 ans. Env. 1 à 2 semaines d'attente pour le mandat mais entrée en fonction dès qu'ils-elles sont informé-e-s.

Préparation et accompagnement aux auditions, suivi de la procédure d'asile, inscription à l'école avec les éducateurs-trices, accompagnement au 1er bilan médical (ou éduc.), convocation *SPMi* ou au Centre de l'Etoile, recherche de la famille si besoin. 1 coordinatrice d'asile et curatrice suppléante et 5 curateurs-trices.

Equipe interdisciplinaire d'intervenant-e-s en protection de l'enfant

(assistant-e social-e, éduc., spécialiste en migration) avec formation spécialisée (ex : asile, santé migrant-e-s, pays d'origine, traite d'être humain).

Assistance juridique

Le *SPMi* mandate le *SSI Suisse* : un avocat s'occupe des recours, demande de permis, octroi de l'asile, statut de séjour, permis F admission provisoire. Selon la teneur du dossier, *Centre social protestant (CSP)* et *Caritas* peuvent aussi être mandatés. Actuellement, mise en place de l'intervention pour l'assistance juridique au plus vite (si vulnérabilité, dès que possible ; sinon après la 1ère audition d'asile). Avec les procédures accélérées, volonté d'identifier la vulnérabilité, les besoins et la recherche d'informations nécessaires en vue de la 2e audition et de la suite.

Accueil et prise en charge

(Partie 1)

Hébergement et encadrement

Lors de chaque nouvelle arrivée, un-e éduc. et un-e AS est nommé-e (en plus de curateur-trice). L'éduc. se charge de la prise en charge au quotidien et l'AS des questions administratives. Les tâches sont réparties, mais ils-elles travaillent de manière coordonnée.

Centre de premier accueil
 Centre administratif du Bouchet géré par l'*HG*. Accueil centralisé des nouveaux-elles arrivant-e-s par des collaborateurs-trices sociaux-les. Les jeunes n'y restent que quelques heures. Une première évaluation de santé est faite (établissent le lien avec l'*Unité Santé Jeunes* des *HUG*, si besoin).

Accueil et prise en charge

(Partie 2)

Institutions spécialisée RMNA

HG, sous mandat du canton : Centre de l'Etoile (35 places) pour les jeunes dès 15 ans et jusqu'à 18 ans et 3 mois, sans distinction au niveau des permis. 3 modules RMNA (une unité de vie : 9 chambres individuelles, un bureau, une cuisine et un salon commun). Volonté de mettre en place un accueil spécifiquement réservés aux RMNA (en cours).

Présence éducative : semaine et wk: 6h30-22h. 15 EPT, dont 1 responsable d'unité, 12 éduc., taux d'encadrement min à 0,5. Encadrement et accompagnement des RMNA au quotidien, suivi de leur scolarité, rendez-vous médicaux, activités, réunion de réseau, etc. Pour l'ensemble du Centre de l'Etoile : 4 EPT intervenant-e-s de nuit : 20h à 5h (assurent relève de nuit avec l'équipe éducative), 2 agent-e-s Protectas 24/24.

Famille d'accueil

Principalement pour moins de 15 ans, *SPMi* pour représentation légale et *Services d'autorisation et surveillance des lieux de placement (SASLP)* pour évaluation, autorisation, placement et suivi. Peu actuellement, mais besoin et volonté de développer l'offre.

Autres formes d'hébergement

Unité d'accueil Blue Sky (FOJ) pour RMNA de moins 15 ans : capacité max : 10

jeunes RMNA. Taux d'encadrement min à 0,8.

Hébergement ex-RMNA

Centre d'hébergement de l'Etoile (*HG*) : 67 ex-RMNA (= 70% de la population). Présence: 1 responsable d'unité et 2 assistant-e-s sociales en intervention collective (ASIC). ASIC ont des permanences journalières, soutiennent les jeunes sur questions relatives au site, à la vie en collectivité et à l'intégration dans l'environnement à proximité. Coordonnent également les différents projets et activités organisés sur le site (p.ex : sports, repas, ateliers). Les jeunes vivent en chambre individuelle. Si aucune solution de logement indépendant n'est trouvée, ils-elles peuvent rester au Centre jusqu'à leurs 25 ans. Certain-e-s ex-RMNA vivent dans des logements indépendants et sont suivis individuellement par un-e AS (*HG*). 9EPT pour 270 suivi (1 EPT pour 30 bénéficiaires) (après la restructuration prochaine : 1EPT pour 60 dossiers, profils différents).

Changement

Prochainement : Rapprochement de l'Unité Jeune *AMIG* avec le Point Jeune (*HG*).

Accès aux soins

Santé Physique

Chaque RMNA a un bilan médical à son arrivé et est suivi par l'*Unité Santé Jeunes* des *HUG* jusqu'à 18 ans

(sauf exception), accompagné par curateur-trice ou éduc. Le suivi individuel des ex-RMNA est effectué par le **Programme santé migrants (HUG)**.

Au Centre de l'Etoile, 1 infirmière assure la coordination des rdv et suivi médicalement des RMNA et ex-RMNA, 3 demi-journées par semaine.

Santé psychique

Une psychologue (50%) est chargée de l'évaluation psychique des primo-arr-

vant-e-s et/ou des situations problématiques, à l'extérieur du Centre de l'Etoile (dispositif Santé mentale migrants et ethnopsychanalyse, dispositif MEME). Des suivis individualisés peuvent être mis en place par l'**Office médico-pédagogique (OMP)** et l'**Unité Santé Jeunes des HUG. Malatavie (HUG)** pour les RMNA en situation de vulnérabilité (prise en charge hospitalière et ambulatoire).

Intégration

Education et formation

Scolarisation jusqu'à 15 ans : Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DIP), classes d'accueil en école obligatoire. Bases du français, apprentissage de la langue, mise à niveau scolaire, autre cours (mathématiques, anglais, etc.). 11 élèves maximum par classe (souhaité).

Du lu. au ve. le matin entre 7h50 et 11h40, l'après-midi entre 13h30 et 16h40.

Scolarisation dès 15 ans : Accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II), dès 15 ans. Ce service reçoit des élèves allophones, ayant entre 15 et 19 ans à l'inscription, pour une prise en charge de 2 ou 3 ans. ACCES II propose des structures permettant aux élèves de renforcer leurs connaissances afin de rejoindre une formation scolaire ou professionnelle.

Accueil scolaire (ACSC) : pour les jeunes migrant-e-s francophones ou non, récemment arrivés à Genève. Première étape d'intégration à Genève avec cours de français et mathématiques. Activités socio-éducatives en collaboration avec la **Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe)**.

Durée : de quelques semaines à quelques mois, diffère en fonction de jeunes et des places disponibles dans les classes régulières.

Classes d'accueil (ACC) : pour élèves migrants non francophones. Appren-

tissage du français et du «métier» d'élève, mise à niveau des connaissances générales. Oscille entre des cours d'alphabétisation à l'entrée du collège. 30h/semaine dont 2h de cours de la langue maternelle. Durée : 1 an. Généralement, pas de doublement possible. A plein temps.

Classes d'insertion scolaires (CIS) : élèves migrant-e-s non francophones. Elèves issu-e-s des classes d'accueil ou récemment arrivés-e-s à Genève dont le niveau scolaire (français) n'est pas suffisant pour envisager l'intégration dans une école. Préparation à l'entrée dans une école du postobligatoire. Durée : 1 an, environ 30h/semaine.

Classes d'insertion professionnelle (CIP) : élèves issus des classes d'accueil qui s'orientent vers une formation professionnelle. Préparation à l'entrée en formation professionnelle, stages encouragés. Durée : 1 an.

Classes d'orientation Professionnelle (COP) : élèves issus des classes d'Accueil ayant besoin d'approfondir leur connaissance du français oral. Accent mis sur le langage oral, et les démarches pour trouver un apprentissage. Durée : 1 an.

Autre

Association Reliance : mentorat de type soutien scolaire et dans la recherche de formation.

Intégration sociale

Accès aux loisirs

Offre commune aux RMNA et ex-RMNA du Centre de l'Etoile : avec les clubs sportifs de la région (football, arts martiaux, danse) et organisation d'ateliers cuisine, collaboration avec les écoles, les associations et la FASe.

Spécifique aux RMNA : repas de module (Centre de l'Etoile) Spécifique aux ex-RMNA : sport, petits jobs/ job d'été de moniteurs-trices (FASe).

Parrainage (RMNA / ex-RMNA)

Projet famille relai par l'**Association des médiatrices**

interculturelles (AMIC).

Projet binômes avec la **Croix-Rouge Jeunesse** (peer-to-peer).

Autres

L'**Association Choiserolle** propose des camps de vacances et des activités de loisirs variées pour les RMNA.

Collaboration avec diverses associations communautaires et des médiateurs-trices culturel-le-s (RMNA et ex-RMNA).

Aide au devoir/soutien scolaire de la **Croix-Rouge genevoise** (RMNA et ex-RMNA) et de l'**Association des Répétiteurs de l'Ajeta (ARA)** (RMNA).

Recherche de solutions durables

Recherche famille

Sur demande, par la **Croix-Rouge**.

Evaluation de la situation dans le pays d'origine

Demande ponctuelle d'évaluation sociale au **SSI Suisse**.

Conseils en vue du retour

Service d'aide au retour de la **Croix-Rouge genevoise**.

Suivi des jeunes adultes

Préparation

A l'approche de la majorité, la collaboration entre l'éduc., l'AS et les ASIC devient plus étroite, afin de préparer la transition vers l'indépendance. Le travail de proximité est assuré par l'AS, en ciblant l'autonomie sociale, financière et de l'hébergement des jeunes. Objectif : les mener vers l'autonomie, la gestion de leurs factures et autres tâches administratives.

Changement

Si autonomie et indépendance des jeunes, appartements en externe et suivi par l'**HG**. Les jeunes, permis N, F, B sont fortement encouragés-e-s et

soutenu-e-s dans la recherche d'un appartement non **HG**. Plus des ¾ ex-RMNA ont d'ailleurs trouvés des solutions d'hébergement durables.

Pour les personnes à l'aide d'urgence ou non entrée en matière, centres d'hébergement collectifs (**HG**) ou Centre de l'Etoile.

Soutien

Dans le cas de jeunes vulnérables, le **SPMi** peut établir un contrat «jeune majeur» pour une durée de 2 mois avec possibilité de prolongation de 6 mois (soutien **SPMi** continu sur certaines procédures: admin etc.). Projet de parrainages pour adultes de l'**HG**.

Pour des informations sur la procédure de prise en charge des MNA proposée par le Service Social International - Suisse (SSI Suisse), voir «Manuel de prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse, guide pratique à l'usage des professionnels».